

BAR DES SPORTS
MME EVEN Maryse
17 rue Nationale - 53640 LE RIBAY
Tél 02 43 03 91 33
Siret : 405 369 463 00014

FACTURE N°

33

M Comité
des Fêtes.

n° TVA intracommunautaire

53640 Le Ribay

n° TVA intracommunautaire

le 1er Sept. 20 25

EXACOMPTA

55kg de Saucisses (358)	495,-
20kg 200 de Côtes Echine (100)	131,30
32kg 400 Piémontaise.	259,60
10x4 Jambon de Poulet	24,00
100kg de Frites.	227,00
15 Camembert Portion.	51,00
Sép. Mayonnaise - Moutarde - Ketchup	41,50
150 Plateaux + couvercles.	122,80
100 Assiettes.	9,80
3 Cuby de Rosé d'Anjou	97,50
18 Côtes de Harmandais.	59,40
24 x 1,75l. Coca Cola.	62,40
6 x 2l. Oasis	16,20

Virement le
21/08/25

Total. 1 597,50 €

RÈGLEMENT pour le

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Orchestre Cool Musique

Animateur de soirée

Laurent DAVOUST

93 rue gustave courbet

53100 MAYENNE

Tél: 02 43 00 92 51

Comité des Fêtes

53100 Le Ribay

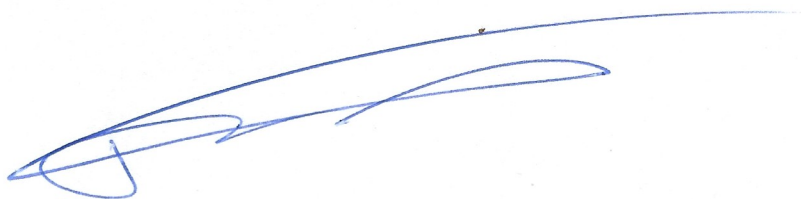
Facture n° 5

Date facture

13/07/2025

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Total
Soirée Dansante	1	500,00 €	500,00 €

Total Net	500,00 €
-----------	----------

Payé en espèces

ORCHESTRE COOL MUSIC
Davoust Laurent - Animateur de soirée
Pour animer toutes vos soirées
Anniversaire, Mariage, Banquet
06 15 46 43 85 - 02 43 00 92 51

FACTURE N°

28

BAR DES SPORTS
 MME EVEN Maryse
 17 rue Nationale - 53640 LE RIBAY
 Tél 02 43 03 91 33
 Siret : 405 369 463 00014

M

Comité
 des Fêtes

n° TVA intracommunautaire

53640 Le Ribay

n° TVA intracommunautaire

le 17 juillet 2025

EXACOMPTA

135	Entrécôtes à 12,50 €	1 687,50
65	Saucisses à 9,00 €	585,-
13	Pienus enfant à 6,00 €	78,-
12	BT de Harmandais	39,60
10	Pack d'eau.	12,-
	Caquettes.	5,80
Total		2 407,90 €
Payé par		
Virement		
le 18/07/25		

RÈGLEMENT pour le

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).



Sarl INVIT'
18 Boulevard de l'Industrie
53940 Saint-Berthevin
06 06 44 11 53
airb@invit53.fr

FACTURE



asso le ribay
1 Place du Centre
53640 LE RIBAY

St-Berthevin, le 1 septembre 2025	Facture n° 095-25
-----------------------------------	-------------------

Référence	Désignation	Quantité	P.U.HT	Montant HT
Options CartSG 007RalElec	<u>VIDE GRENIER le 31/08/2025</u>			
	<u>Location Structure Gonflable</u>			
	Galion Corsaire	1	380,00	380,00 €
	Lest de fixation pour les structures	8	2,50	20,00 €
	Carter	1	15,00	15,00 €
	Rallonge diamètre 2	1	3,75	3,75 €
	<u>Logistique</u>			227,00 €
	Préparation et conditionnement			
	Livraison du matériel			
	Reprise du matériel			
	<u>Réduction</u>			-38,75 €
		Total HT		607,00 €
		T.V.A. 20 %		121,40 €
		Total TTC		728,40 €
		Acompte		322,90 €
		Reste dû		405,50 €

EN VOTRE AIMABLE RÈGLEMENT

Nos factures sont payables au comptant sans escompte sauf conditions particulières.

Des pénalités correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal seront applicables en l'absence ou en cas de retard de paiement et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Relevé d'identité bancaire
CR de l'Anjou et Maine
IBAN : FR76 1790 6000 9096 4347 9118 681
BIC : AGRIFRPP879

SARL INVIT' au capital de 2 000 € - N° de siret 98415052400010 - APE 7729Z - N° TVA intracommunautaire FR19984150524

Payé virement
le 4-09-25.